

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Vendredi 5 juin 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Membres votants : 15

Date de convocation : 30 mai 2026

Présents : Damien GAUTHIER, Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Philippe BRAULT, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Véronique THIANT.

Absents/excusés : Stephane BATTEUX (pouvoir à Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES°, Marie DE PASQUALE (pouvoir à Philippe BRAULT), Frank HERAUD (pouvoir à Antonio MARCO-PENA), Marie-Sahra GIL (pouvoir à Véronique THIANT).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

* * * * *

☒ Délibération adoptée à l'unanimité

☐ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » :
- Voix « contre » :
- Abstention(s) :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 083-218301547-20260605-2026_35-DE

N° 2026-35 : Contrat de prestation de service fourrière animale avec la SPA de Flayosc

Madame Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe, informe l'Assemblée que la SPA a adressé à la Mairie pour signature un projet de convention « fourrière animale » pour l'année 2027 (et pour les années 2028 et 2029 par tacite reconduction).

Ce contrat a pour objet de déterminer les modalités selon lesquelles la SPA (Société Protectrice des Animaux) recevra en fourrière les animaux en état d'errance ou de divagation provenant du territoire de la Collectivité.

Ce contrat prévoit le montant d'une redevance annuelle calculée comme suit :

Redevance année 2027 = Nombre d'habitants * 1.55 € TTC

Redevance année 2028 = Nombre d'habitants * 1.58 € TTC

Redevance année 2029 = Nombre d'habitants * 1.63 € TTC

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé de Mme Églantine ALLIOT, 1^{ère} Adjointe, après avoir pris connaissance de la convention, et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière avec la SPA tel que joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul ESCAVABAJA



Le Maire,
Damien GAUTHIER

